

Règlement intérieur

2023/2024

Chers parents,

Les vacances sont terminées et vive la rentrée ☺ ! Quelques pleurs mais beaucoup de sourires.

Noirette et Roussette ont également passé de bonnes vacances. Merci de vous être occupé de nos poules.

Toute l'équipe est heureuse de vous retrouver et souhaite la bienvenue aux nouveaux élèves ainsi qu'à leur famille. Nous souhaitons une très belle année scolaire à tous les enfants : de la joie, de la découverte pour tous.

Vous trouverez ci-après, outre la répartition des classes, des informations pratiques qui nous permettront de bien vivre ensemble tout au long de cette année.

Conservez-les ; elles vous seront utiles au cours de l'année.

Bonne lecture.

I. L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

L'école Sainte Marie compte 2 classes qui se répartissent de la façon suivante :

TPS/PS : classe de 17 enfants inscrits : 5 TPS et 12 PS

Elle est assurée par Mme Claudie AUTRET, secondée par Mme Eloïse LE ROUX.

MS- GS : classe de 26 enfants : 11 MS et 15 GS.

Elle est assurée par Mme Nicole SIOHEN, secondée par Mme Laura DE CARVALHO.

Dispositif d'adaptation : **Mme Charlène OMER** occupe le poste d'**enseignante spécialisée**.

Pour aider les enfants présentant des difficultés d'apprentissage, Charlène Omer interviendra à l'école selon un planning défini par l'équipe éducative et selon les besoins en concertation avec les familles et les enseignantes, un projet sera défini pour les enfants qui ont besoin de cette aide spécifique.

M. Florent FAUJOUR, **animateur sportif**, intervient à l'école tous les jeudis matins. Merci de prévoir une tenue adaptée.

Restauration : le service de cantine est assuré par Mme Pascale MORVAN (responsable du service) et Mme Eloïse LE ROUX.

L'entretien est assuré par Mme Pascale MORVAN.

Garderie : le service de garderie est assuré, le matin, par Mme Laura DE CARVALHO, et le soir par Mme Eloïse LE ROUX.

NOTRE ORGANISATION

Fréquentation et obligation scolaire

Les conditions de rentrée à l'école maternelle sont :

- avoir 2 ans révolus ;
- répondre aux exigences de propreté et nécessaires à la vie en collectivité ;
- fréquenter l'école au minimum, chaque matinée pour les moins de 3 ans.

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous vous demanderons de différer la rentrée de votre enfant. L'école est obligatoire à partir de 3 ans à plein temps.

Les nouvelles rentrées s'effectuent au retour de chaque vacance.

Des aménagements pourront être envisagés en fonction des besoins de l'enfant, en concertation avec l'enseignante.

L'école maternelle est une école à part entière. Nous vous demandons donc de respecter les horaires et de conduire votre enfant à l'heure à l'école.

La régularité de votre enfant à l'école est importante.

Merci de signaler toute absence (par écrit) ou tout changement (ex : garderie)

➤ **Les horaires**

- Horaires scolaires : **8H45 → 12h / 13h30 → 16h30**
- Horaires de garderie : **7h30 → 8h45 ; 16h30 → 19h**

La classe a lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin, l'école est ouverte à 7 H 30. Les enfants qui arrivent à l'école entre 7H30 et 8H45 se rendent obligatoirement en garderie avec les personnes qui les accompagnent.

L'école est fermée à clef sur les heures de classe. En cas de besoin, merci de sonner, au portail.

Accompagnez votre enfant jusqu'à la garderie ou la classe. Ne le laissez jamais seul sur la cour.

À chaque sortie (midi et soir),

- les enfants de la classe de Claudie, attendent, sagement ☺, leurs parents dans leur classe (*sortie par la porte extérieure de la classe*)
- les enfants de la classe de Nicole attendent, sagement ☺, les parents dans la grande salle.

À 12 H et 16H30, les enfants sont remis à leurs parents ou à une personne nommément désignée par eux sur la fiche de renseignements.

Nous ouvrons le portail 10 minutes avant l'heure.

À midi, les enfants qui restent dans l'enceinte de l'école, sont conduits à la cantine, à partir de 12 h10, pour attendre leurs parents.

Le soir, les enfants qui restent dans l'enceinte de l'école sont conduits et inscrits à la garderie à 16h45.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à partir du moment où ils leur ont été remis.

- **Cantine et garderie**

La gestion de la cantine et des garderies est de la responsabilité de la municipalité via le

SITE PORTAIL FAMILLE

La ville de Saint-Pol-de-Léon a mis en place un « portail famille » qui permet aux familles notamment d'inscrire leurs enfants à la cantine, à la garderie, aux tickets sports, aux activités de l'Atelier Jeunesse et au Centre de loisirs. Les factures sont entièrement dématérialisées. Enfin, il est possible de payer en ligne les prestations communales via cette plateforme numérique.

À chaque rentrée, les familles saint-politaines remettent leur avis d'imposition sur les revenus ainsi qu'une attestation CAF ou MSA comprenant le montant des allocations familiales au service vie scolaire accompagnés du formulaire figurant dans le guide scolaire pour les nouveaux enfants à inscrire.

Les familles reçoivent ensuite un courrier comprenant un lien ainsi qu'un code permettant de s'identifier au portail.

Le code est le même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière.

Sur cet espace, les familles peuvent gérer les demandes de réservation ou d'absence.

Les inscriptions sont obligatoires via le PORTAIL FAMILLE.

En cas de questions, n'hésitez pas à nous en faire part ou téléphonez directement au service scolaire de la mairie.

- **La sieste** :

A partir de 13h25, les enfants de TPS/PS pourront se rendre en salle de repos et s'installer pour la sieste. Pensez à apporter un sac de couchage ou une couverture, si besoin un petit oreiller, marqués du nom de l'enfant. Merci de prévoir une couche avec scratch (pas de couches culotte) pour les enfants qui en ont besoin. Chaque enfant doit avoir une tenue de rechange dans son cartable (fuite, chute...) ainsi qu'un sac en plastique. Pensez également à privilégier des chaussures que l'enfant peut mettre et retirer facilement. **On vous demande impérativement d'éviter le port de chaussures en toile à lacets même munies d'une fermeture éclair latérale (nous-mêmes et/ou votre enfant, avons du mal à remettre les chaussures !)**

Les élèves de MS ont un temps de repos, allongés, dans la salle d'accueil (prévoir un sac de couchage ou couverture) et ceux de GS, ont un temps calme en classe (possibilité de s'allonger si besoin ; prévoir un sac de couchage ou couverture)

- **Les vélos**

Le port du casque est obligatoire pour faire du vélo dans l'enceinte de l'école. Chaque enfant apporte son casque marqué de son prénom et nom. Le casque restera à l'école.

- **La direction**

La cheffe d'établissement de l'école Sainte Marie, Mme Sandrine Cabon, se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient la rencontrer. Merci de prendre rendez-vous auprès des enseignantes ou au numéro suivant : 02 98 69 01 50 (École Notre Dame de La Charité) ou par mail : lacharite@wanadoo.fr

Mme Nicole Siohen est responsable de site.

- **Secrétariat et comptabilité**

L'école dépend administrativement de l'OGEC Notre Dame de La Charité-Sainte Marie dont le président est M. Sébastien Méar. L'OGEC organise les facturations des frais de scolarité qui s'élèvent à 32 euros par mois, sur 10 mois. Le secrétariat qui se trouve dans l'enceinte de l'école Notre Dame de la Charité est ouvert de 8h30 à 12h tous les jours de classe. Mme Gwenola Mével vous y accueillera.

II. Santé, hygiène

Par respect pour les autres et pour lui-même, il est important que chaque enfant arrive propre à l'école. Une tenue simple, pratique et correcte est recommandée.

- Aucune école n'étant à l'abri des poux, nous vous demandons d'être vigilants et de surveiller fréquemment la tête de vos enfants. Afin d'éviter une épidémie, nous souhaitons être avertis le plus rapidement possible si vous constatez leur présence sur la tête de votre enfant, et nous comptons sur vous pour appliquer les traitements nécessaires.

- Nous signalons également que les enseignants et les ATSEM ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants. La prise de médicaments à l'école n'est autorisée que dans le cas de maladies chroniques et doit faire l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré avec le médecin de PMI ou la santé scolaire. Nous vous demandons de garder à la maison les enfants malades jusqu'à guérison complète et de respecter les évictions scolaires (varicelle, ...). Un enfant fiévreux ne doit pas à être à l'école. En cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical de non contagion.

Si vous devez transmettre un médicament via le cartable de votre enfant (nourrice, grands-parents...), merci de le donner dès l'arrivée à l'école à l'enseignante qui s'en chargera.

III. INFORMATIONS DIVERSES

- **Anniversaires**

Nous préférons éviter les bonbons et nous conseillons un gâteau acheté dans le commerce. Cela nous semble plus convivial.

- Pour éviter les **disputes** et les **envies**, les bonbons, et les jouets (poupées, voitures, figurines... sauf le doudou, bien sûr) sont interdits à l'école.

Si vos enfants cassent ou perdent leurs bijoux, l'école ne peut être tenue pour responsable. Il est préférable de les laisser à la maison. Merci de votre compréhension.

- **TOUS les vêtements, sacs, affaires de sieste, doivent être marqués.**

Les affaires oubliées sont accrochées aux porte-manteaux de la grande salle. Chaque année, des vêtements ne sont pas récupérés, faute de nom.

- **Quelques accessoires utiles :**

- Un casque ;
- une boîte de mouchoirs ;
- une mallette ou sac avec **poignée** : 33cmx26cm afin que votre enfant puisse rapporter son cahier de vie (ou autre) à la maison avec facilité.

EVEIL RELIGIEUX

En lien avec le calendrier des fêtes religieuses, nous assurons un éveil religieux dans les classes. Différents temps forts seront prévus dans l'année. À cette occasion les enfants des 2 classes sont mélangés. C'est une façon de travailler autrement, de s'aider et de partager.

RDV famille/école

Comme l'année passée, nous vous proposerons des entretiens tripartites (enfant / parents / enseignant).

Une réunion de classe sera également proposée aux familles afin de découvrir le fonctionnement de la classe.

Si à un autre moment, vous souhaitez rencontrer l'enseignante de votre enfant, merci de prendre rendez-vous avec elle en amont afin que ce temps d'échange privilégié se déroule dans les meilleures conditions.

COMMUNICATION

Pour vous transmettre toutes les infos-familles, nous utilisons le site <https://ecolesaintemariestpol.toutemonecole.fr/> , le mail et l'info papier.

IV. BUREAU APEL :

La Présidente de l'APEL est Mme Amélie Esnault.

L'association de Parents d'élèves permet aux enseignantes de financer les activités et sorties pédagogiques pour les élèves en organisant des manifestations.

L'école a absolument besoin de vous pour y participer et pour apporter de nouvelles idées. Tous les parents sont les bienvenus.

Les membres du bureau, vous feront parvenir les différentes dates des réunions et manifestations tout au long de l'année.

Collecte des journaux : nous récupérons les journaux en partenariat avec l'entreprise Cellaouate. Ceci nous permet de sensibiliser les élèves au recyclage et également de gagner quelques fonds. Merci de les déposer dans le container sous le préau.

V. Vacances scolaires

Nous sommes concernés par la zone B :

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

Toute l'équipe éducative vous souhaite une très bonne année scolaire.